

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 juin 2024

Date de l'annonce publique : 24/05/2024

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-06-03 - 2.01
Point de l'ordre du jour		2.01
Objet		<b>Charte de la Diversité - Adoption</b>

### Le conseil communal,

Vu la Charte de la diversité Lëtzebuerg signée par le collège échevinal le 14 mai 2024 lors d'une conférence officielle ;

Considérant que la Commune de Roeser, en tant qu'employeur socialement responsable, aspire à promouvoir et à gérer activement la diversité par des actions concrètes dépassant les obligations légales ;

Considérant que la Commune, en apposant sa signature sur la Charte de la Diversité, s'engage à combattre toutes les formes de discrimination et à instaurer une politique proactive en faveur de l'égalité des chances et de la diversité ;

Considérant que cette politique mettra l'accent sur la reconnaissance et la valorisation des compétences individuelles, afin de créer un environnement inclusif, respectueux des différences et propice à l'épanouissement de chaque employé ;

Considérant que le signataire de la Charte s'engage en outre à :

- Publier tous les deux ans des bonnes pratiques, afin de partager les initiatives réussies et d'inspirer d'autres entités à adopter des mesures similaires ;
- Compléter tous les trois ans une enquête en ligne d'évaluation de leurs progrès, permettant ainsi de mesurer l'impact des actions entreprises, d'identifier les domaines nécessitant des améliorations et de démontrer leur engagement continu en faveur de la diversité ;

Considérant que la mise en œuvre de ces engagements contribuera à renforcer la cohésion sociale au sein de la Commune de Roeser, à améliorer le bien-être de ses employés et à promouvoir une culture organisationnelle fondée sur le respect, l'équité et l'inclusion ;

Vu la délibération du conseil communal du 8 novembre 2021 portant adoption de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'adopter la Charte de la Diversité en tant qu'employeur et de s'engager à :

- Sensibiliser, former et impliquer la hiérarchie et l'ensemble du personnel aux enjeux de la Diversité en tant que source d'enrichissement, d'innovation, de progrès et de cohésion sociale.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 3 juin 2024

Point

CC.2024-06-03 - 2.01

Objet

2.01

Charte de la Diversité - Adoption



- Définir une politique de Diversité et mettre en œuvre des pratiques et plans d'actions qui intègrent consciemment la gestion des différences individuelles des personnes.
- Décliner les principes d'égalité des chances et de promotion de la Diversité tant dans les processus de décision et de gestion de l'organisation que dans la gestion de ses ressources humaines.
- Evaluer régulièrement ces pratiques, leurs résultats et leurs effets.
- Communiquer à l'ensemble des parties prenantes de l'organisation les engagements pris et les résultats concrets des actions menées.
- Encourager l'ensemble de ses partenaires à également œuvrer en faveur de la non-discrimination et de la promotion de la Diversité.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 14 juin 2024

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,